



EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

RAPPORT DU

LIBÉRIA

Conformément à l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), la déclaration de politique générale présentée par le Libéria est reproduite ci-après.

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur le Libéria.

Table des matières

1 INTRODUCTION	3
2 ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE ET RÉSULTATS ÉCONOMIQUES	4
2.1 Politique budgétaire	4
2.2 Politique monétaire	5
2.3 Évolution des taux de change	5
2.4 Évolution du secteur extérieur	6
2.5 Évolution des taux d'intérêt	6
2.6 Évolution du taux d'inflation	6
2.7 Dette publique (extérieure et intérieure)	6
3 RELATIONS COMMERCIALES INTERNATIONALES DU LIBÉRIA.....	7
3.1 Le système commercial multilatéral.....	7
3.2 Intégration régionale	8
3.2.1 Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf)	8
3.2.2 Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)	8
3.3 Accords commerciaux préférentiels	8
3.3.1 Accord de partenariat économique avec l'UE (APE UE).....	9
3.4 Accord de partenariat volontaire avec l'UE.....	9
3.5 Loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique (AGOA)	9
4 ASSISTANCE TECHNIQUE LIÉE AU COMMERCE	9
5 AUTRES ACCORDS	10
5.1 Union du fleuve Mano (MRU)	10
6 POLITIQUE EN FAVEUR DES MPME	10
6.1 Prêt en faveur des populations pauvres.....	10
6.1.1 Projet pour l'investissement, le financement et le commerce au Libéria (LIFT-P)	11
7 TÉLÉCOMMUNICATIONS	11
8 PÊCHE	11
9 CONCLUSION	11

1 INTRODUCTION

1.1. Situé sur la côte ouest de l'Afrique et limitrophe de la Guinée, de la Sierra Leone, de la Côte d'Ivoire et de l'océan Atlantique au sud, le Libéria est la plus ancienne République indépendante d'Afrique. Doté d'une biodiversité exceptionnelle, le Libéria possède 40% de la forêt de Haute Guinée et compte 5,2 millions d'habitants, sur un territoire d'une superficie de 111 370 km² et doté d'un littoral de 579 km. L'État du Libéria est une république de type unitaire dirigée par un Président et doté d'un système législatif bicaméral et d'un pouvoir judiciaire. Le pays possède des gisements minéraux, un sol fertile pour la production agricole et des secteurs émergents du tourisme et de la pêche.

1.2. Le Libéria a accédé à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) le 14 juillet 2016, après huit ans de négociations. Il demeure un fervent défenseur de l'OMC et continue d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques conformes à son attachement au système commercial multilatéral fondé sur des règles. Le Libéria est membre de divers groupes au sein de l'OMC, parmi lesquels le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, le G-90, le Groupe africain et le Groupe des pays les moins avancés, et soutient activement l'initiative "Le commerce au service de la paix" en tant que Vice-Président et participant à la négociation d'un accord sur la facilitation de l'investissement pour le développement.

1.3. Les réformes menées par le gouvernement ont permis d'enregistrer un pourcentage de croissance annuelle du PIB de 5% en 2021, alors que celui-ci était négatif en 2020. Cette croissance en pourcentage a été portée par le secteur des industries extractives et le secteur manufacturier. La hausse des prix internationaux des produits de base exportés par le Libéria a entraîné une croissance en 2021 dans le secteur des industries extractives d'un taux de 17,6%, tandis que les volumes d'or et de diamant ont progressé de 79% et 15%, respectivement, contre 3% pour le minerai de fer. La croissance dans le secteur manufacturier s'est élevée à 4,7%, portée par l'augmentation de la production de ciment et de boissons. La composition des importations et des exportations du Libéria est restée pratiquement inchangée, le caoutchouc, le minerai de fer et les minéraux constituant les principaux produits d'exportation, et le riz, les produits pétroliers, les machines et le matériel de transport les principaux produits importés. Le Libéria a maintenu un taux d'inflation moyen à un chiffre malgré les chocs extérieurs, les pandémies et d'autres difficultés intérieures. L'inflation en fin d'année s'est élevée à 5,5% en 2021 du fait de la politique monétaire de la Banque centrale du Libéria (CBL) et des répercussions de l'appréciation du dollar libérien cette même année.

1.4. Comme bon nombre d'autres pays, le Libéria a été touché par de nombreuses pandémies depuis 2014, à commencer par l'épidémie d'Ebola et la pandémie de COVID-19. En outre, les prix à l'exportation des produits de base ont été instables, aggravant les difficultés économiques au fil du temps. Toutefois, le plan phare du gouvernement en matière de développement, le Programme pour la prospérité et le développement en faveur des populations pauvres (PAPD), élaboré en 2018, fixe de nombreux objectifs de développement, avec comme objectif global une réduction de la pauvreté absolue de 23% sur cinq ans. Pour ce faire, d'importantes politiques et réformes budgétaires et monétaires ont été mises en œuvre en vue d'atténuer l'impact de la santé publique sur l'économie, de maintenir une inflation à un chiffre et d'assurer la stabilité du taux de change et la résilience de l'économie face aux chocs extérieurs.

1.5. Ces politiques et mesures ont par ailleurs été mises en œuvre en tenant compte de l'objectif de réduction de la pauvreté absolue du PAPD. Dans un contexte de prix mondiaux des combustibles et des produits alimentaires élevés, l'inflation est restée maîtrisée en 2021, l'inflation annuelle moyenne ayant été ramenée à 7,9% en 2021, contre 17,4% en 2020, avant de ralentir à nouveau pour s'établir à 6,5% en juillet 2022. De même, le dollar libérien s'est apprécié de 8,3% par rapport au dollar EU jusqu'au premier semestre de 2022. Le taux de change annuel moyen entre le dollar libérien et le dollar EU est tombé de 166,15 LRD pour 1 USD en 2021 à 152,43 LRD pour 1 USD en juillet 2022.

1.6. Le gouvernement est conscient du fait que l'énergie constitue un élément important du développement économique et d'un environnement économique florissant. C'est pourquoi le Libéria a pris des mesures pour résoudre les difficultés liées à la stabilité et au caractère abordable et accessible de l'approvisionnement en électricité. Le Libéria s'est raccordé à la Côte d'Ivoire, à la Sierra Leone et à la Guinée par l'intermédiaire d'une nouvelle ligne à haute tension appelée "ligne d'interconnexion CSLG". Cette nouvelle ligne de connexion permettra de faire passer l'approvisionnement en électricité du Libéria de 27 à 50 mégawatts. Par ailleurs, les tarifs de

l'électricité pour les usagers ont diminué, passant de 0,59 USD/kWh en 2016 à 0,22 USD/kWh en 2023.

2 ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE ET RÉSULTATS ÉCONOMIQUES

2.1 Politique budgétaire

2.1. Le Ministère des finances et de la planification du développement est le principal ministère chargé de la politique budgétaire du Libéria. Les politiques budgétaires du Libéria, s'appuyant sur une forte mobilisation des ressources nationales, ont donné des résultats fructueux en 2021. En 2021, les recettes publiques totales ont augmenté de 7%, tandis que les recettes fiscales ont augmenté de 24%. Cette même année, les dépenses publiques ont été orientées vers des programmes susceptibles de diversifier l'économie et de stimuler la croissance et la reprise économique. Les dépenses publiques ont augmenté de 15% du fait des dépenses consacrées à l'agriculture, à l'infrastructure, à l'expansion du réseau électrique, à la construction et à l'entretien des routes et à la lutte contre les effets de la COVID-19.

2.2. En tant que petite économie, le Libéria ne dispose que d'une enveloppe budgétaire limitée pour répondre aux très nombreux problèmes auxquels il est confronté. C'est pourquoi on ne saurait trop insister sur la nécessité d'une discipline budgétaire et d'un contrôle de la fraude, du gaspillage et des abus. Le Libéria a adopté un nouvel ensemble de mesures budgétaires en 2022, s'inspirant du PAPD, en vue d'une reprise économique et d'une réduction de la pauvreté durables. Ces mesures visent à garantir une utilisation efficiente et efficace des ressources publiques disponibles. Elles prévoient, sans s'y limiter, les dispositions suivantes:

- tous les emprunts doivent être destinés à l'investissement, conformément au Plan d'investissement du secteur public (PSIP);
- l'encours total de la dette ne doit pas dépasser 60% du PIB de l'année civile précédente, conformément au Règlement sur la gestion des finances publiques;
- avant de consentir de nouveaux emprunts, une analyse de la viabilité de la dette doit être effectuée et présentée au Comité de gestion de la dette afin de garantir le respect des règles relatives à la dette;
- la rémunération des contrats de consultants indépendants ne doit pas être supérieure à la rémunération du principal adjoint de l'institution. Dans des cas exceptionnels où il existerait un besoin impérieux, cette règle peut être assouplie sous réserve de l'approbation de la Commission des marchés publics et des concessions (PPCC);
- les contrats de consultants ne seront pas approuvés pour les postes au sein de la fonction publique pour lesquels les compétences peuvent être facilement trouvées dans une institution;
- une "délégation de cabinet" (à savoir une délégation dirigée par un ministre du cabinet) ne peut être constituée de plus de deux personnes, sauf dans les cas où l'expansion de la délégation est approuvée par le Président;
- toute modification des plans de voyage, à moins qu'elle ne soit expressément approuvée par une autorité compétente (à savoir le Président ou le responsable de l'institution), relève de l'entière responsabilité du voyageur;
- à l'exception du Vice-Président, du président de la Chambre des représentants, du président *pro tempore* du Sénat, du président de la Cour suprême et du Ministre des affaires étrangères, qui voyagent en classe affaires, tous les voyages se font en classe économique;
- la représentation totale financée par l'État du Libéria à tout programme/événement organisé en dehors du Libéria ne doit pas dépasser cinq personnes, sauf en cas d'événements spéciaux expressément approuvés par le Président;

- le nombre total de jours passés à l'étranger pour lesquels des indemnités journalières de subsistance sont versées par l'État du Libéria n'excède pas sept (7), sauf en cas d'événements spéciaux expressément approuvés par le Président;
- tous les achats de riz inscrits au budget sont limités au riz transformé localement. Cela inclut, sans s'y limiter, les achats effectués par les Forces armées du Libéria (AFL), l'École de police, le Bureau de l'administration pénitentiaire ou les primes de riz à l'occasion de la fête nationale ou d'autres jours fériés;
- les ministres du cabinet occupant des postes statutaires ou nommés au sein de conseils d'administration d'entreprises publiques ou d'organismes autonomes n'ont pas droit à des jetons de présence;
- les conseils d'administration sont tenus de présenter au Président, pour approbation, une proposition relative à la rémunération de leurs membres; et
- les commissions qui n'ont pas de conseils de surveillance sont tenues de soumettre à l'approbation du Président une proposition de rémunération des cadres supérieurs.

2.2 Politique monétaire

2.3. La politique monétaire du Libéria est destinée à assurer la stabilité des prix intérieurs dans l'économie. La Banque centrale du Libéria, en tant qu'organisme principal du gouvernement libérien, est chargée de la formulation et de la mise en œuvre de la politique monétaire. La Loi portant création de la Banque centrale du Libéria a été modifiée en 2020. Le nouveau plan stratégique de la Banque centrale du Libéria (2021-2024) s'articule autour de l'objectif ultime de repositionnement de l'institution, en définissant une nouvelle orientation en vue de rétablir la confiance du public dans la Banque et le secteur financier. Le plan stratégique repose sur trois piliers:

- la stabilité des prix et du système financier;
- l'intégration du système de paiement et la numérisation de l'économie libérienne; et
- le repositionnement et l'amélioration de l'image de la Banque centrale du Libéria.

2.4. La Banque centrale du Libéria a également mis en œuvre les politiques prospectives suivantes afin de soutenir les gains macroéconomiques de l'économie libérienne:

- *Politique monétaire stricte*: maintien du taux directeur pour gérer les liquidités en dollars libériens afin d'assurer la stabilité des prix grâce à une gestion globale des taux de change. En outre, la CBL continuera d'émettre ses principaux instruments de politique monétaire à un taux d'intérêt effectif fixé annuellement sur la base du principe de prudence économique afin de préserver l'économie;
- *Réglementation rigoureuse du secteur bancaire*: le secteur bancaire continuera à faire l'objet d'une surveillance rigoureuse afin de garantir le strict respect des exigences réglementaires; et
- *Émission d'une nouvelle série de billets de banque en dollars libériens*: pour sortir de l'impasse liée aux liquidités, l'émission de la nouvelle série de billets de banque sera conforme aux prévisions de liquidités effectives compatibles avec la croissance de la masse monétaire au sens large (M2) en dollars libériens – englobant la demande de dépôts et les avoirs intérieurs nets des banques.

2.3 Évolution des taux de change

2.5. Le Libéria applique un régime de taux de change flottant contrôlé. En 2021, le marché des changes a favorisé le dollar libérien, qui s'est renforcé par rapport au dollar EU. Le dollar libérien (taux de change moyen annuel) s'est apprécié de 13% en 2021 pour atteindre 171,65 LRD pour 1,00 USD, contre 191,52 LRD pour 1,00 USD en 2020. De même, le taux de change de fin de période du dollar libérien s'est apprécié de 11,6%, atteignant 145,36 LRD pour 1,00 USD, contre 164,22 LRD

pour 1,00 USD en 2020. Cette appréciation de la monnaie nationale s'explique principalement par l'orientation contractionniste de la politique monétaire, soutenue par l'augmentation des entrées nettes d'envois de fonds.

2.4 Évolution du secteur extérieur

2.6. Les perspectives du secteur extérieur ont été diverses en 2021. La COVID-19 a eu des répercussions sur le secteur extérieur de l'économie. Le déficit du solde net du compte courant et du compte de capital s'est creusé pour atteindre 391,5 millions d'USD (11,2% du PIB), contre 154,5 millions d'USD (5,1% du PIB) en 2020, en raison de l'augmentation du déficit du compte courant et de la baisse des entrées de capitaux. À l'inverse, le passif net du compte financier a augmenté pour atteindre 430,1 millions d'USD (12,3% du PIB) en 2021, contre 207,8 millions d'USD (6,8% du PIB) en 2020, en raison de l'augmentation des entrées d'investissements directs et autres, et de l'accroissement des passifs au titre des droits de tirage spéciaux (DTS). Compte tenu de ces évolutions dans le secteur extérieur, le déficit global de la balance des paiements s'est creusé pour atteindre 400,8 millions d'USD (11,5% du PIB), contre 82,5 millions d'USD (2,7% du PIB) en 2020.

2.7. Les réserves internationales brutes du Libéria à la fin de décembre 2021 s'élevaient à 661,6 millions d'USD (19% du PIB), contre 294,4 millions d'USD (9,7% du PIB) à la fin de décembre 2020, en raison de l'allocation de DTS au Libéria au cours de la période considérée. Cela signifie qu'en cas de choc, les réserves étaient suffisantes pour financer 4,5 mois d'importations de marchandises et de services (dépassant de 1,5 mois la valeur de référence régionale de la CEDEAO), contre 2,5 mois en 2020.

2.5 Évolution des taux d'intérêt

2.8. Le taux d'intérêt moyen des banques commerciales est resté stable (entre 2019 et 2021) à 12,4%. Les taux d'intérêt moyens dans l'économie du Libéria pour 2021 se sont stabilisés comme suit: prêts hypothécaires (1 340,0 points de base), prêts personnels (1 240,0 points de base), prêts (1 240,0 points de base), dépôts à terme (350,0 points de base), certificats de dépôt (330,0 points de base) et les dépôts d'épargne (210,0 points de base), respectivement, par rapport aux taux d'intérêt déclarés à la fin de décembre 2020. La stabilité du taux d'épargne associée à un taux de prêt constant s'explique en partie par la faible transmission du taux directeur aux autres taux d'intérêt dans le secteur bancaire.

2.6 Évolution du taux d'inflation

2.9. L'inflation moyenne pour 2021 est retombée à 7,9%, contre 17,4% en 2020, tandis que l'inflation en fin d'année en 2021 était de 5,5%, contre 13,1% en décembre 2020. La modération de l'inflation (moyenne et en fin de période) s'explique en grande partie par la politique monétaire de la CBL, conjuguée à l'effet de transmission de l'appréciation du dollar libérien en 2021.

2.10. Sauf pour les grands groupes de l'éducation et de la santé, tous les autres grands groupes du panier de l'IPC ont contribué à la tendance modérée de l'inflation moyenne en 2021 par rapport à 2020. Toutefois, l'inflation dans l'éducation est passée à 27,9% (contre 19,3%) et celle dans la restauration et l'hôtellerie à 23,7% (contre 23%). L'inflation de base, c'est-à-dire l'inflation sous-jacente hors produits alimentaires et transports, a ralenti pour s'établir à 13,2%, contre 15,5% en 2021. La tendance à la baisse de l'inflation de base a été largement soutenue par l'effet de transmission de l'appréciation du dollar libérien. L'analyse des prix administrés et des prix du marché pour 2021 a montré que la modération de l'inflation moyenne en 2021 était principalement due aux prix du marché, qui ont baissé en grande partie en raison de l'appréciation relative du dollar libérien et d'une récolte favorable de riz et de manioc dans le pays. En 2021, les prix du marché ont contribué à hauteur de 7,1 points de pourcentage au taux d'inflation moyen de 7,9%, tandis que les prix administrés ont contribué à hauteur de 0,8 point de pourcentage.

2.7 Dette publique (extérieure et intérieure)

2.11. Les objectifs de développement du Libéria ne seront pas atteints en l'absence d'emprunts publics, compte tenu de l'enveloppe budgétaire limitée destinée à financer les dépenses publiques. L'encours de la dette du Libéria à la fin de décembre 2021 s'élevait à 49,7% du PIB, soit une hausse de 8,4% par rapport à 2020. Cette augmentation s'expliquait par les emprunts intérieurs et

extérieurs, qui ont augmenté respectivement de 9,5% et de 7,7%. L'encours de la dette intérieure s'élevait à 20,2% du PIB, tandis que celui de la dette extérieure s'élevait à 29,5% du PIB. En 2021, les emprunts bilatéraux représentaient 89% de la dette extérieure, tandis que les 11% restants étaient constitués des emprunts multilatéraux.

2.12. En outre, les emprunts auprès des institutions financières, y compris le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, représentaient 59,3% de la dette totale. Fin décembre 2021, la dette publique totale du Libéria s'élevait à 1,7 milliard d'USD, contre 1,5 milliard d'USD en 2020. La dette extérieure s'élevait à 1 milliard d'USD, contre 952 millions d'USD en 2021, et la dette intérieure à 705 millions d'USD, contre 643 millions d'USD en 2021. La dette publique est restée soutenable au cours des dernières années, et ce malgré l'augmentation des emprunts. Ces emprunts sont le plus souvent souscrits à des conditions préférentielles par rapport aux conditions de prêt du marché. Le gouvernement coopère avec le Fonds monétaire international (FMI) et d'autres partenaires internationaux pour s'assurer que le Libéria maintienne une prudence budgétaire et que le pays ne devienne pas surendetté.

3 RELATIONS COMMERCIALES INTERNATIONALES DU LIBÉRIA

3.1 Le système commercial multilatéral

3.1. Le Libéria reste attaché au maintien d'un système commercial multilatéral fondé sur des règles, qui offre une plate-forme appropriée pour le dialogue sur la politique commerciale et garantit des règles du jeu équitables pour les pays les moins avancés. Le Libéria est convaincu que la croissance économique passe par une transformation structurelle soutenue par une économie fondée sur des règles qui favorise le développement du secteur privé et les initiatives axées sur l'exportation en tant qu'éléments clés du développement d'après-guerre. Alors qu'il célèbre le septième anniversaire de son accession à l'OMC, le Libéria exprime sa profonde gratitude aux Membres de l'OMC et reste optimiste quant à cette aubaine, qui constitue un pas important vers le renouement avec le système commercial multilatéral.

3.2. Le Libéria a ratifié l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) en 2019 et déposé l'instrument de ratification au Secrétariat de l'OMC le 29 avril 2021. En décembre 2021, le Libéria a présenté la Déclaration conjointe sur la facilitation de l'investissement pour le développement conjointement avec 111 autres Membres de l'OMC. En tant que pays côtier dont les activités de pêche sont exercées à la fois par de grandes et de petites entreprises de pêche, le Libéria se félicite de l'Accord sur les subventions à la pêche. Le secteur de la pêche est une source de subsistance importante pour les jeunes hommes et les jeunes femmes. L'Autorité nationale de la pêche et de l'aquaculture (NaFAA) conduit la ratification interne avec le soutien technique du Ministère du commerce et de l'industrie. Le Ministère du commerce et de l'industrie collabore avec la NaFAA pour que l'instrument soit ratifié par le corps législatif.

3.3. Dans le cadre de l'OMC, le Libéria est membre du Groupe ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) et du Groupe africain. Le Libéria est également coordonnateur de l'initiative "Le commerce au service de la paix" visant à aider les pays fragiles et touchés par des conflits.

3.4. La pandémie récente a mis en évidence les écarts croissants entre la vulnérabilité économique des pays en développement et des PMA, d'une part, et celle des pays développés, d'autre part, soulignant l'importance d'un système commercial international durable et performant et son rôle dans l'amélioration de la résilience économique et de la reprise après une pandémie.

3.5. Afin de garantir que son Programme pour la prospérité et le développement en faveur des populations pauvres (PAPD) porte ses fruits, le Libéria continue de s'efforcer de tirer parti des avantages de l'accession à l'OMC et réaffirme son soutien aux PMA et au Groupe africain et son alignement sur ces derniers en ce qui concerne la question des réformes au sein de l'OMC. À cet égard, le Libéria tient à souligner la nécessité de réformes, en cours et à venir, de l'OMC qui tiennent pleinement compte des nombreuses contraintes de capacités des PMA Membres et fassent en sorte que des processus de négociation inclusifs et des processus décisionnels fondés sur le consensus soient utilisés, de renforcer l'OMC pour promouvoir le développement et l'inclusion, de réaffirmer les principes du traitement spécial et différencié (TSD) et de maintenir le développement au cœur du système commercial mondial.

3.6. Là encore, le Libéria s'efforce d'utiliser la plate-forme de l'OMC comme catalyseur pour réaliser pleinement les aspirations de son programme de développement national en matière d'autonomisation des jeunes, de diversification des échanges et de développement économique durable. Le Libéria continuera d'entretenir un dialogue actif au sein de l'OMC en vue d'obtenir des résultats axés sur le développement de ses Membres.

3.2 Intégration régionale

3.7. Le Libéria est déterminé à promouvoir l'intégration commerciale régionale et estime que le régionalisme n'a nullement vocation à se substituer au multilatéralisme, mais vise à renforcer et à compléter le système commercial mondial.

3.2.1 Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf)

3.8. Le Libéria a signé l'Accord portant création de la ZLECAf en mars 2018, mais le processus de ratification est en cours. Le Sénat libérien a ratifié l'Accord sur la ZLECAf et l'a transmis à la Chambre des représentants pour approbation. Une fois le processus de ratification achevé, le Libéria déposera son instrument de ratification à la Commission de l'Union africaine (CUA). Quoi qu'il en soit, le gouvernement du Libéria, par l'intermédiaire du Ministère du commerce et de l'industrie et avec le soutien de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, élabore actuellement la stratégie nationale de mise en œuvre de l'Accord sur la ZLECAf.

3.9. Le Libéria continue de participer activement aux négociations commerciales en cours dans le cadre de l'Accord sur la ZLECAf concernant le commerce des services, le commerce des marchandises, l'investissement, la concurrence, les droits de propriété intellectuelle, le commerce numérique et la participation des femmes et des jeunes au commerce.

3.2.2 Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

3.10. Le Libéria est membre fondateur de la CEDEAO, laquelle vise à promouvoir l'intégration économique régionale en vue d'établir une union économique en Afrique de l'Ouest. À cette fin, les membres de la CEDEAO ont adopté un tarif extérieur commun (TEC). Le Libéria met actuellement en œuvre les initiatives suivantes dans le cadre de la CEDEAO:

3.11. TEC de la CEDEAO: tous les membres de la CEDEAO étaient censés passer entièrement au TEC avant le 1^{er} janvier 2020, après une période de transition de cinq ans. Cependant, en 2019, les membres de la CEDEAO sont convenus de prolonger de trois ans la période de transition, entraînant une mise en œuvre complète le 1^{er} janvier 2022. Toutefois, les chefs des services douaniers et les Ministres des finances des États membres de la CEDEAO ont prolongé de cinq années supplémentaires le plan de migration vers le TEC, compte tenu de l'incidence de la COVID-19 sur la région. La nouvelle date à laquelle tous les États membres de la CEDEAO sont tenus de passer entièrement au TEC est le 1^{er} janvier 2028.

3.12. Système de libéralisation des échanges de la CEDEAO (ETLS): Dans le cadre de ce système, les produits locaux sont échangés en franchise de droits au sein de la CEDEAO. Les entreprises doivent déposer une demande auprès du Comité national d'agrément afin de bénéficier de l'ETLS et faire approuver leurs produits. La Chambre de commerce du Libéria est l'autorité nationale chargée de l'agrément.

3.13. Le Libéria met également pleinement en œuvre la politique de libre circulation de la CEDEAO, en particulier le passeport commun de la CEDEAO et la dispense de visa et de permis de résidence pour tous les citoyens de la CEDEAO pour un séjour de 90 jours.

3.3 Accords commerciaux préférentiels

3.14. En tant que PMA, le Libéria bénéficie du système généralisé de préférences (SGP) de l'Arménie, de l'Australie, du Canada, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Islande, du Japon, du Kazakhstan, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni, de la Suisse, de la Türkiye et de l'Union européenne. Il bénéficie également du traitement en franchise de droits ou du traitement préférentiel au titre des régimes spécifiques aux PMA accordés par le Chili, la Chine, la

République de Corée, l'Inde, le Maroc, le Monténégro, le Tadjikistan, le Taipei chinois, la Thaïlande et l'UE.

3.3.1 Accord de partenariat économique avec l'UE (APE UE)

3.15. En 2014, le Libéria a signé l'Accord de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne de manière inclusive, celui-ci ayant été paraphé avec les 15 États membres de la CEDEAO plus la Mauritanie. L'APE ouvrira progressivement 75% du marché de l'UE aux pays de la CEDEAO. Toutefois, les avantages potentiels de ces régimes et accords préférentiels sont entravés par la lourdeur des règles d'origine et d'autres obstacles non tarifaires pour le Libéria, ce qui fait qu'il est difficile pour les entreprises libériennes d'exporter dans le cadre des accords commerciaux préférentiels. Cet état de fait est aggravé par le fait que l'actuel Laboratoire national des normes (NSL) du Libéria connaît des difficultés en matière logistique pour la certification des produits originaires du pays.

3.16. Néanmoins, le Libéria est en train d'élaborer les mécanismes nécessaires pour contrôler et vérifier chaque politique en vue de la pleine mise en œuvre de l'APE. À cet égard, le Libéria a promulgué une loi portant création de l'Autorité des normes du Libéria. Il a également mis en place un laboratoire de microbiologie alimentaire, un laboratoire de chimie alimentaire et un laboratoire de métrologie.

3.17. Le Libéria bénéficie d'un accès en franchise de droits et sans contingent au marché de l'UE pour toutes les exportations à l'exception des armes dans le cadre de l'initiative "Tout sauf les armes". En 2021, les principaux produits d'exportation du Libéria vers le marché de l'UE étaient les minéraux et le matériel de transport, lesquels étaient également les principaux produits d'importation en provenance de l'Union européenne.

3.4 Accord de partenariat volontaire avec l'UE

3.18. En 2013, le Libéria a ratifié l'Accord de partenariat volontaire (APV) avec l'Union européenne en vue de lutter contre l'exploitation forestière illégale et d'améliorer la gouvernance forestière. Actuellement, le Libéria élabore un système de contrôle, de vérification et d'autorisation du commerce du bois et des produits du bois.

3.5 Loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique (AGOA)

3.19. Le Libéria bénéficie de préférences commerciales non réciproques des États-Unis au titre de la Loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique (AGOA). La Loi de 2015 sur la prorogation et le renforcement des dispositions de l'AGOA a prorogé jusqu'au 30 septembre 2025 la durée du traitement préférentiel. Les principaux produits d'exportation du Libéria à destination des États-Unis sont le cacao, le café et le poisson. En 2021, 93,6% des importations des États-Unis en provenance du Libéria étaient constituées de bois autres que de conifères en plaquettes ou en particules (SH 40012200).

4 ASSISTANCE TECHNIQUE LIÉE AU COMMERCE

4.1. Le Libéria a bénéficié de plusieurs initiatives d'assistance technique et de renforcement des capacités menées par le Secrétariat de l'OMC depuis sa demande d'accession à l'Organisation mondiale du commerce. Au cours de la période considérée, six fonctionnaires de l'État libérien au total ont participé au Programme franco-irlandais de stages pour les missions (FIMIP), au Programme de formation des Pays-Bas, au Programme des jeunes professionnels (PJP) et au Programme de la Chine pour les PMA. Actuellement, un fonctionnaire de l'État libérien participe au programme FIMIP 2023 de l'OMC et plusieurs autres fonctionnaires participent aux cours d'apprentissage en ligne de l'OMC. Ces programmes et plusieurs autres séminaires ont fourni à notre Mission à Genève des renseignements sur les Accords de l'OMC.

4.2. Le Libéria tient à remercier les Membres de l'OMC pour le soutien qu'ils lui ont apporté au cours de sa période d'accession à l'OMC. Le Libéria remercie le gouvernement suédois pour son soutien en faveur du processus d'accession du Libéria par l'intermédiaire de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (SIDA). Le soutien apporté par des institutions telles que le Centre du commerce international (ITC), le Centre consultatif sur la législation de l'OMC, la Conférence des

Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Institut international du développement durable (IIDD), CUTS International et d'autres organisations internationales revêt une grande signification pour le peuple libérien.

4.3. Le Libéria se joint aux autres pays en développement et PMA pour encourager les pays développés à poursuivre leur assistance technique en vue de renforcer les capacités des PMA Membres à participer activement à l'OMC et à tirer parti de leur appartenance à l'OMC. Le Libéria souhaiterait demander une assistance technique accrue pour la mise en œuvre de ses engagements de la catégorie "C" au titre de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE).

5 AUTRES ACCORDS

5.1 Union du fleuve Mano (MRU)

5.1. L'Union du fleuve Mano a été établie entre le Libéria et la Sierra Leone en 1973. La Guinée a adhéré en 1980, suivie de la Côte d'Ivoire en 2008. Les quatre membres de la MRU sont également membres de la CEDEAO. La MRU vise, entre autres choses, à renforcer l'intégration et le développement régionaux afin d'intégrer les États membres par le biais du commerce et de la création d'emplois. Le processus d'intégration a été momentanément perturbé par des épisodes d'instabilité politique et de conflits armés dans la région. Quoi qu'il en soit, la MRU a repris ses activités en 2004 et a enregistré de meilleurs résultats dans le domaine de la sécurité et du commerce.

5.2. Des engagements ont été pris dans le domaine du commerce. Le processus d'intégration de la MRU a évolué dans de nombreux domaines, avec l'adoption d'une stratégie de sécurité transfrontières par les États membres et d'autres projets d'infrastructure. Par exemple, dans le cadre de la MRU, le Libéria bénéficie actuellement d'une route de 47,1 km reliant le nord-est du pays (Luoguatuo-Saniquellie) à sa frontière avec la Côte d'Ivoire, qui constitue un important corridor commercial entre les deux pays. Cette route est goudronnée dans le cadre du Programme de facilitation du développement et des transports de la MRU, avec un financement de l'Union européenne, de la Banque européenne d'investissement et de la Banque africaine de développement.

5.3. De même, dans le cadre de ce même projet, un guichet unique à la frontière (Luoguatuo-Gbenta-Danane) a également été construit entre le Libéria et la Côte d'Ivoire. Ces initiatives dans le domaine routier sont destinées à faciliter le commerce transfrontières entre les pays de la MRU.

6 POLITIQUE EN FAVEUR DES MPME

6.1. La Politique en faveur des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) a été élaborée et approuvée en 2011 pour être mise en œuvre sur cinq ans (2011-2016) par le Ministère du commerce et de l'industrie après consultation approfondie des institutions du secteur public et des grandes organisations du secteur privé, avec le soutien de la Société financière internationale.

- Il s'agissait d'une politique autonome, mais conçue pour s'aligner facilement sur d'autres politiques gouvernementales, parmi lesquelles la politique industrielle pour l'avenir du Libéria, la politique de développement industriel, la politique commerciale, la stratégie d'exportation nationale et la politique de développement du secteur privé. Le gouvernement libérien est fermement résolu à soutenir la croissance de ces entreprises. Les objectifs, stratégies et programmes définis dans le cadre de la politique agissent de concert pour soutenir la croissance d'un secteur dynamique des MPME au Libéria.
- Le cadre de la politique vise à améliorer la coordination des programmes actuels et futurs en faveur des MPME.

6.1 Prêt en faveur des populations pauvres

6.2. Le Fonds pour le développement des petites entreprises en faveur des populations pauvres (SBPDF), communément appelé "Prêt en faveur des populations pauvres", a été introduit en réponse à la volonté du gouvernement d'accroître la part des entreprises détenues par des ressortissants Libériens dans l'économie nationale, celles-ci étant principalement confrontées à des problèmes

d'accès à un financement des banques et établissements financiers. C'est ainsi que cette initiative de financement public a vu le jour.

6.1.1 Projet pour l'investissement, le financement et le commerce au Libéria (LIFT-P)

6.3. Le 4 avril 2022, le gouvernement du Libéria a signé avec la Banque mondiale un accord de 40 millions d'USD sur cinq ans dans le cadre du Projet pour l'investissement, le financement et le commerce au Libéria (LIFT-P).

6.4. Le LIFT-P vise à améliorer le climat de l'investissement, à élargir l'accès durable au financement et à accroître l'efficacité du commerce au Libéria grâce à trois composantes:

- C1: Amélioration du climat de l'investissement au Libéria grâce au renforcement des institutions fournissant des services du gouvernement aux entreprises dans les domaines du soutien à l'investissement, de la création d'entreprises et du commerce international;
- C2: Amélioration des capacités et de la compétitivité des PME au moyen d'une assistance technique ciblée pour les connecter aux marchés, et de l'accès au financement, par le biais d'une assistance technique et d'une ligne de crédit;
- C3: Soutien à l'accès aux services financiers numériques, grâce à une nouvelle passerelle nationale de paiement et un registre des crédits; et
- C4: Gestion des projets.

7 TÉLÉCOMMUNICATIONS

7.1. Le Libéria dispose d'un marché des télécommunications mobiles ouvert, regroupant des opérateurs étrangers et un opérateur national. En 2019, l'organisme de réglementation des télécommunications du Libéria a fixé un plancher tarifaire pour les services de téléphonie vocale mobile (0,0156 USD par minute) et pour les services de données mobiles (0,00218 USD par mégaoctet) afin de garantir la stabilité du marché et de créer des conditions de concurrence équitables pour les concurrents. L'Ordonnance sur les prix planchers a fixé les prix des services de téléphonie vocale et de données à un niveau supérieur à celui offert par les opérateurs. Lorsque le marché s'est stabilisé sur les prix élevés fixés par l'Ordonnance sur les prix planchers et qu'il a renoué avec la croissance, les opérateurs ont commencé à baisser leurs prix à un niveau inférieur au prix plancher afin de gagner des parts de marché, mais les recettes du secteur ont augmenté.

8 PÊCHE

8.1. Le secteur de la pêche du Libéria a fait des progrès, celui-ci jouant un rôle majeur dans la fourniture de moyens de subsistance à la population et contribuant à la sécurité alimentaire, aux besoins nutritionnels et à la réduction de la pauvreté. Le Libéria est conscient de l'importance de la durabilité dans le secteur de la pêche et a adopté le Plan d'action national de lutte contre la pêche INN, conformément au Plan d'action international (PAI-INN) et au plan d'action régional INN. Les pertes liées à la pêche INN dans les eaux libériennes ont été estimées à 12 millions d'USD, mais les sanctions sous la forme d'amendes ont généré 6,7 millions d'USD (2011-2018) et ont permis de réduire les infractions. En 2019, le Libéria a adhéré à l'Accord de la FAO relatif aux mesures du ressort de l'État du port, qui empêche les navires pratiquant la pêche INN d'utiliser les ports et de débarquer leurs prises.

9 CONCLUSION

9.1. Le Libéria reste attaché au maintien d'un système commercial multilatéral fondé sur des règles, qui offre une plate-forme appropriée pour le dialogue sur la politique commerciale et garantit des règles du jeu équitables pour permettre aux pays les moins avancés, comme le Libéria, de procéder à une transformation structurelle et de maintenir une économie fondée sur des règles qui favorise le développement du secteur privé et les initiatives axées sur l'exportation en tant qu'éléments clés du développement d'après-guerre.

9.2. En tant que PMA, le Libéria s'associe au Groupe des PMA et aux pays en développement Membres de l'OMC et souhaite se faire l'écho de la nécessité pour les pays développés de fournir une assistance technique soutenue et d'accorder des préférences commerciales aux PMA afin de leur permettre de participer activement à l'OMC et de bénéficier des avantages escomptés du commerce international.

9.3. Le Libéria estime que le système commercial multilatéral reste la plate-forme mondiale pertinente qui offre des possibilités égales à tous ses Membres dans l'élaboration et l'exécution des règles de l'OMC, quel que soit leur statut économique. Le Libéria entend par conséquent tirer parti des avantages offerts dans le cadre de l'OMC pour mettre en œuvre avec succès son Programme pour la prospérité et le développement en faveur des populations pauvres.
